



N° 25.05.2014cc

Objet : SCI MARO – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour le transfert de propriété (échéance crédit-bail immobilier au 30 avril 2014)

Nombre de délégués : 70
Présents : 62
Suffrages exprimés : 69

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil quatorze et le 13 mai, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légitime le 6 mai 2014, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Benoit AMPHOUX – Mme Pascale POMMIER (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. Jean-Pierre DUPAQUET (Cazevieille)
M. André COT – Mme Martine DURAND-RAMBIER (Claret)
M. Daniel FLOUTARD – Mme Karine GARCIN-ESCOBAR (Combailaux)
M. Pierre-Georges MALFAIT (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT – M. Thierry DUBOIS (Lauret)
M. Pierre ADER – M. Alain BARBE – M. Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Edward HOLLAND (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. Arnaud DELRUE (Saint André de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Rodolphe CAYZAC – M. François GEORGIN – Mme Patricia LEROY (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – Mme Annie LAMOR – M. Philippe LECLANT – Mme Michèle LERNOUT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Jean-Claude ARMAND – M. Yves GRUVEL (Saint Jean de Cornies)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Trévières)
M. Frédéric CAUSSIL – Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Philippe LAGARDE – M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – M. Pierre CLEROUX – Mme Françoise GALLAS – M. Philippe SECONDY (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Philippe CAZALS – Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Luc GROS (Viols en Laval)
Mme Nadia CHAPELLE – M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

M. Jacques GRAU (Assas) – *Pouvoir à Mme POMMIER*
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. Laurent LEMAITRE (Saint Bauzille de Montmel) – *Pouvoir à Mme MATHERON*
Mme Francine BOHE (Saint Clément de Rivière) – *Pouvoir à M. CAYZAC*
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges) – *Pouvoir à M. DELRUE*
M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres) – *Pouvoir à Mme LORY*
M. Hussam AL MALLAK (Vailhauquès) – *Pouvoir à Mme WAGNER*
Mme Catherine DUFOUR (Valflaunès) – *Pouvoir à M. FABRE*

M. Benoit AMPHOUX est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20140513-25052014cc-DE
Date de télétransmission : 16/05/2014
Date de réception préfecture : 16/05/2014

Monsieur le Président expose que la SCI MARO est titulaire d'un crédit-bail reçu le 15 juin 1999 sur un local sis dans la ZAE des Hautes Garrigues à Saint Martin de Londres cadastré Section A n°885 est arrivé à échéance les 30 avril dernier.

Par courrier recommandé en date du 1^{er} décembre 2013 et conformément à l'article 26-2 du Crédit-Bail, la SCI MARO, preneur, a fait part à la CCGPSL, BAILLEUR, de son intention d'acquérir l'immeuble à l'échéance.

Conformément à l'article 26-4 du contrat : « le prix de cession à l'expiration du crédit-bail, compte tenu des versements effectués au titre de la redevance est égal à un franc ».

Ce prix d'un commun accord, sera symboliquement transformé en UN EURO.

Le PRENEUR devra consigner le prix et toute somme suffisante pour couvrir les frais, taxes, droits et émoluments entraînés par l'acte authentique et ses suites qu'il sera seul à supporter.

**Le Conseil de Communauté,
Son Président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de cession du local sis dans la ZAE des Hautes Garrigues à Saint Martin de Londres cadastré Section A n°885 moyennant le prix de UN EURO à la SCI MARO à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 16 MAI 2014
De la notification le 16 MAI 2014
Et de la transmission à M. le Préfet le 16 MAI 2014

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20140513-25052014cc-DE
Date de télétransmission : 16/05/2014
Date de réception préfecture : 16/05/2014